



# S'appuyer sur l'IA dans son quotidien d'élus local

**Formation de 3 heures en distanciel**

## Présentation

L'intelligence artificielle (IA) offre de formidables opportunités pour simplifier le quotidien des élus locaux. Cette formation vise à comprendre les principes de fonctionnement de l'IA générative (IAG) et découvrir les principaux outils et cas d'usage immédiatement exploitables dans l'exercice d'un mandat local. Quelles sont les spécificités de l'IA générative ? Comment l'IA impacte-t-elle les collectivités territoriales ? Quelles sont ses limites et les précautions à prendre ? Combien ça coûte ? C'est à ces différentes questions que répond cette formation.



## Programme / objectifs pédagogiques

1. Comprendre les bases de l'IA générative et son cadre d'utilisation
2. Appréhender les enjeux juridiques et éthiques (RGPD, IA Act)
3. Découvrir les cas d'usage adaptés aux élus et aux collectivités territoriales
4. Acquérir des bases de « promptologie »
5. S'initier à la création de contenus assistée par l'IA

## Moyens pédagogiques

Présentation du cadre général, démonstrations pratiques, partage d'expériences, réalisation d'exercices pratiques à partir de documents couramment utilisés par les élus, manipulations d'une dizaine d'outils d'IA. Évaluation sommative. Ressources documentaires sur une plateforme numérique dédiée.

## Intervenant



### Olivier DEVILLERS

Diplômé de Science Po Paris, Olivier DEVILLERS a été secrétaire général d'une mairie de 5000 habitants avant de travailler pour plusieurs grandes associations d'élus (ADF, France urbaine, Avicca) sur la transition numérique des collectivités locales. Journaliste pour le quotidien *Localtis* et le mensuel *Maires de France*, il utilise au quotidien l'IA générative. Il intervient régulièrement pour les collectivités territoriales sur les sujets data et numérique.

## Organisation et financement

- Session de formation de 3 heures en distanciel + 1 h de débrief dans les 15 jours suivants
- Date : **vendredi 21 mars 2025** (9h00 - 12h00)
- Coût : 190 euros TTC
- Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du DIFE (code ELU0402) ou par la collectivité. Inscription au moins 15 jours avant la session.



**Qualiopi**  
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ACTIONS DE FORMATION